

**Commission de l'autonomie de la personne et de la
silver économie**

Commission du Territoire d'action Nord
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action Sud

Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions à de nouveaux
projets complétant le plan d'action 2020 de la
conférence des financeurs de la prévention de la perte
d'autonomie.**

CP/2020/171

Service chef de file :

F - Mission autonomie

Services associés :

E850 - Service des Etablissements et Institutions

E840 - Service Administratif et Financier

Résumé :

La Conférence des Financeurs présidée par le Département rassemble les acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Ils ont défini leur stratégie annuelle qui s'articule pour 2020 autour de deux priorités : la prévention et le soutien aux proches aidants.

Le présent rapport propose l'engagement par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, des crédits destinés à soutenir des projets et actions complémentaires, portés par des acteurs non associatifs, inscrits au plan d'action 2020 tels qu'adoptés le 27 avril 2020 par l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs.

Un plan d'action 2020 a été adopté par la Conférence des Financeurs en trois étapes lors des réunions plénières suivantes :

- Le 11 décembre 2019, 70 actions et projets de prévention ont été validés pour un montant total de 771 599 euros ;
- Le 24 février 2020, 19 projets de prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants proches ont été validés pour un montant de 259 920€ ;
- Le 27 avril 2020, 63 projets de prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants proches ont été validés pour un montant de 489 478€.

Les subventions liées aux projets de ce plan d'action ont été approuvées par les Commissions Permanentes du Conseil Départemental du 10 février 2020 et du 11 mai 2020, ainsi que par les arrêtés du Président du Département en faveur des associations d'avril 2020 et de mai 2020.

Les actions à destination des séniors résidant à domicile ou en EHPAD et des proches aidants se déclinent selon les thématiques suivantes :

- Promouvoir les comportements favorables à la santé, au bien-être et favorisant la mémoire,
- Favoriser l'accès des seniors au numérique et lutter contre la fracture numérique,
- Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social,
- Soutenir les programmes d'actions favorisant le bien vieillir,
- Sensibiliser et accompagner à l'adaptation de l'habitat,
- Soutenir les actions de prévention mises en œuvre par des SPASAD,
- Développer les actions de prévention en EHPAD,
- Soutenir les proches aidants,
- Expérimenter le déploiement d'aides techniques innovantes.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le financement des projets validés lors de la dernière réunion plénière de la conférence des financeurs le 27 avril 2020 (hors associations qui ont fait l'objet d'un arrêté en mai 2020) et présentés en annexes du présent rapport et d'attribuer des subventions par le Département pour 22 projets pour un montant total de 103 189 euros. Deux projets portés par la Maison des Aînés et des aidants de Sélestat, d'un montant total de 5950 euros, sont financés directement par le Département, sur les crédits de la Conférence des Financeurs, et ne donnent pas lieu au versement d'une subvention.

La réalisation de ces nouvelles actions et projets complémentaires retenus va être conduite de manière coordonnée et articulée sur les territoires avec l'ensemble des autres projets soutenus dans le cadre du plan d'action 2020 de la Conférence des Financeurs.

En complément de ces projets s'ajoute le versement d'un forfait autonomie aux 11 résidences autonomie du Département pour un montant total de 309 331€. Ce forfait autonomie a pour objectif de favoriser les actions de prévention auprès des résidents des résidences autonomie.

Il est proposé que chacun des porteurs de projet et chaque résidence autonomie soit lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées. Les deux modèles de convention correspondant sont joints en annexe.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Département, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
---------------------------	----------------	----------------	---------------------	------------------

42037	65-6574-532	2 171 625,00 €	1 564 269,67 €	0,00 €
45789	65-6574-531	314 640,00 €	314 640,00 €	0,00 €
44540	011-6288-532	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'approuver les 24 projets complémentaires du plan d'action 2020, validés par la Conférence des Financeurs du 27 avril 2020, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 109 139 euros ;*
- *d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 103 189 euros ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projet ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les résidences autonomie ;*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions individuelles correspondantes.*

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY